



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 37638 A1**
- (51) Cl. internationale : **A61K 36/14; A61K 36/23; A61P 7/10; A61K 36/53; A61K 36/752; A61K 36/232**
- (43) Date de publication : **29.07.2016**
-
- (21) N° Dépôt : **37638**
- (22) Date de Dépôt : **09.12.2014**
- (71) Demandeur(s) : **EL ISMAILI EL IDRISSE LALA MERIEM, SECT 13 IMM A APPT 7 RES AL BORJ HAY RIAD (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **EL ISMAILI EL IDRISSE LALA MERIEM**
-
- (54) Titre : **COMPOSITION HUILE DE MASSAGE A BASE D'HUILE ESSENTIELLES DETOXIFIANTE**
- (57) Abrégé : La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles aux propriétés détoxifiantes, dépuratives et diurétiques destinée à un usage local par massage pouvant rentrer dans des protocoles ou cures de détoxification. Elle se caractérise par l'association des huiles essentielles de Genévrier commun, de Romarin à verbénone, de Citron, de Céleri, d'Angélique et de Carotte cultivée, association synergique qui décuple leur effet dépuratif, drainant et détoxifiant. Le support de ces huiles essentielles est composé de l'huile végétale de Sésame. Cette composition se distingue aussi par l'absence d'adjuvants chimiques. Elle peut se présenter sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de Pommade.

29 JUIL 2016

Composition huile de massage à base d'huiles essentielles Détoxifiante

Résumé :

La présente invention concerne une nouvelle composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles aux propriétés détoxifiantes, dépuratives et diurétiques destinée à un usage local par massage pouvant rentrer dans des protocoles ou cures de détoxification.

Elle se caractérise par l'association des huiles essentielles de Genévrier commun, de Romarin à verbénone, de Citron, de Céleri, d'Angélique et de Carotte cultivée, association synergique qui décuple leur effet dépuratif, drainant et détoxifiant.

Le support de ces huiles essentielles est composé de l'huile végétale de Sésame. Cette composition se distingue aussi par l'absence d'adjuvants chimiques.

Elle peut se présenter sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de pommade.

Description :Champ de l'invention :

L'objet de la présente invention est une nouvelle composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles destinée à un usage local par massage.

C'est une association synergique formulée exclusivement d'huiles essentielles et végétales réputées pour leurs propriétés détoxifiantes, dépuratives et diurétiques, à savoir : l'huile essentielle de Genévrier commun, l'huile essentielle de Romarin, l'huile essentielle de Citron, l'huile essentielle de Céleri, l'huile essentielle d'Angélique et l'huile essentielle de Carotte ainsi que l'huile végétale de sésame.

Cette association originale en plus de son effet détoxifiant remarquable se distingue par l'absence d'adjuvants chimiques.

Historique de l'art antérieur

L'air extérieur pollué ou chargé de pesticides, une alimentation déséquilibrée et polluée (déchets industriels, herbicides, pesticides, additifs et métaux lourds), une forte consommation d'alcool, la prise de médicaments, le stress, le manque de sommeil sont autant de sources d'éléments toxiques que notre corps doit gérer.

Dans un corps en bonne santé, quatre organes principaux (les intestins, les reins, le foie, les poumons) et un secondaire (la peau) rentrent en jeu pour débarrasser notre corps de toutes ses toxines.

La capacité de l'organisme à se désintoxiquer dépend du niveau de santé de l'individu. Tout individu qui retient dans ses tissus une trop grande quantité de déchets est intoxiqué et a besoin d'une bonne cure de détoxification ou encore d'un bon nettoyage de l'organisme.

Il existe actuellement beaucoup de programme ou de cure de détoxification. Ils consistent à mettre au repos les cinq émonctoires et débarrasser l'organisme des substances toxiques, en les neutralisant ou en les transformant, afin d'éliminer ces sécrétions et de purifier le sang.

Plusieurs protocoles de détoxification sont disponibles pour aider le corps à éliminer les toxines. Parmi ces protocoles, le massage détoxifiant.

Le massage détoxifiant est un massage tonique, stimulant et drainant pour éliminer les toxines de l'organisme.

C'est une thérapie qui utilise le drainage lymphatique en utilisant les propriétés détoxifiantes et drainantes des certaines huiles essentielles.

Le système lymphatique est formé d'un liquide, la lymphe, qui circule dans les vaisseaux lymphatiques et irrigue des organes annexes. L'action de la lymphe permet l'élimination des toxines. Le drainage lymphatique est un massage doux dont le but est d'aider la lymphe à circuler.

Ce massage est effectué avec des huiles végétales où souvent il est rajouté des huiles essentielles.

On appelle huile essentielle le liquide concentré et hydrophobe des composés aromatiques volatils d'une plante.

Définition ANSM de l'huile essentielle:

« Produit odorant, généralement de composition complexe, obtenu à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement par la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, ou par un procédé mécanique approprié sans chauffage. L'huile essentielle est le plus souvent séparée de la phase aqueuse par un procédé physique n'entraînant pas de changement significatif de sa composition. »

(http://www.anism.sante.fr/var/anism_site/storage/original/application/657257784ff10b16654e1ac94b60e3fb.pdf)

Moyen d'extraction :

La distillation à la vapeur d'eau, ou entraînement à la vapeur d'eau, est la technique la plus courante pour l'obtention des huiles essentielles. C'est la seule technique, avec l'expression à froid dans le cadre des huiles essentielles de zestes d'agrumes (huile essentielle de citron ou essence de citron), qui est autorisée par la Pharmacopée européenne.

Composition des huiles essentielles :

La composition des huiles essentielles est très complexe, elles peuvent renfermer jusqu'à plusieurs centaines de molécules chimiques différentes dans des proportions très variables. Ce sont ces différentes combinaisons de molécules qui donnent des propriétés si particulières aux huiles essentielles et qui sont responsables de leur odeur caractéristique.

Les molécules les plus fréquemment rencontrées sont :

- 1) Les alcools :
 - Les monoterpénols :
 - Les sesquiterpénols : ex : cédrool (Genévrier), carotol (Carotte)
 - Les diterpénols
- 2) Les phénols :
- 3) Les éthers :
- 4) Les aldéhydes aromatiques et terpéniques :
 - Les aldéhydes aromatiques :
 - Les aldéhydes terpéniques : ex : géranial (Citron)
- 5) Les cétones :
- 6) Les oxydes :
- 7) Les terpènes :
 - Les monoterpènes : ex : pinène (Angélique), limonène (Genévrier, Romarin, Citron)
 - Les sesquiterpènes : ex : germacrène (Genévrier), alpha-sélinène (Céleri)
- 8) Les esters : ex : acétate de bornyle (Romarin)

Les huiles essentielles de plantes possèdent un effet immédiat sur la circulation sanguine superficielle.

Pour définir l'action thérapeutique d'une huile essentielle, l'aromathérapie scientifique exige une connaissance parfaite de la classification botanique des plantes aromatiques et une connaissance précise des constituants chimiques et chémotypes.

Pour une action très efficace, les huiles essentielles contenues dans notre formule doivent être de préférence chémotypées.

Une huile essentielle chémotypée, ou H.E.C.T. est une huile essentielle qui possède une classification biochimique.

Cette classification biochimique s'effectue en fonction des structures moléculaires et permet de définir la ou les molécules biochimiquement actives sur un certain nombre de pathologies.

L'écosystème où se développe la plante (biotopie, altitude, humidité, ensoleillement..) ainsi que la période de récolte vont influencer la composition de l'huile essentielle et par la suite ses effets sur l'organisme.

La présente invention est une composition à base d'huiles essentielles utilisée par voie topique par massage exerçant un effet dépuratif, détoxifiant et drainant.

Elle aide le corps à se débarrasser de ses toxines et soulage les émonctoires dans leur travail quotidien en les désencombrant pour assurer leur efficacité et renforcer l'immunité.

Les huiles essentielles contenues dans notre formule :

(Nous ne citerons ici que les propriétés qui nous intéressent dans cette formule à savoir les détoxifiantes, dépuratives, drainantes...)

1) L'huile essentielle de **Genévrier commun** (*Juniperus communis*) se caractérise par ses propriétés purifiantes et ses vertus diurétiques grâce à son activité drainante et décongestionnante veineuse et lymphatique. Elle est dépurative, détoxifiante et diurétique.

Elle est obtenue par distillation des baies et rameaux de Genévrier commun par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : alpha-pinène (40-48%), myrcène (10-20%), limonène, sabinène, terpinène.
- Sesquiterpènes : germacrène-B, beta-caryophyllène
- Sesquiterpénols : cédrol.

2) L'huile essentielle de **Romarin officinal** (*Rosmarinus officinalis*) et surtout la variété verbénone (*Rosmarinus officinalis verbenoniferum*) est réputée être régénératrice hépatocytaire et drainante hépatique, régulatrice nerveuse et régulatrice endocrinienne et aussi utilisée pour les problèmes de peau, pour le drainage, minceur et détente.

Elle est obtenue par distillation des rameaux du Romarin officinal par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : alpha-pinène, camphène, limonène
- Oxydes terpéniques : 1,8-cinéole ou eucalyptol
- Monoterpénones (cétones) : camphre
- esters : acétate de bornyle

Selon leur composant dominant on distingue 3 types d'huiles essentielles de romarin officinal:

- l'huile essentielle de *Romarin à camphre* qui contient environ 20% de camphre et autant de 1,8-cinéole (eucalyptol) et d'alpha-pinène.
- l'huile essentielle de *Romarin à cinéole* (=eucalyptol) qui contient 50% de 1,8-cinéole et 10% de camphre et d'alpha-pinène.
- l'huile essentielle de *Romarin à verbénone* : dont le constituant majoritaire est en fait l'alpha-pinène 25 à 45% (précurseur chimique du verbénone), environ 12% de camphre et 8 à 15% de verbénone.

Pour une meilleure action de dépuratation des émonctoires (stimulation du foie) et de drainage de la sphère hépatobiliaire et contre la cellulite (endroit où se stockent les toxines), le romarin à verbénone est le plus adapté.

3) L'huile essentielle ou plus exactement essence de **Citron** (*Citrus limonum*) est un dépuratif qui agit sur le sang, les reins, le foie, la vésicule biliaire et le pancréas en stimulant leur action. Elle facilite l'évacuation de la bile vers l'intestin.

Elle est obtenue par expression à froid des organes pressés : zestes (péricarpes du fruit) de Citron, c'est pour cela qu'elle est appelée essence de Citron.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : limonène (68%), bêta-pinène (10%), gamma-terpinène (8%), alpha-pinène (1.8%), sabinène (1.8%)
- Aldéhydes terpéniques : géraniol (1.6%)

L'huile essentielle de Citron (ou essence de citron) est souvent utilisée dans les massages contre la cellulite.

4) L'huile essentielle de **Céleri** (*Apium graveolens*) est réputée être un stimulant hépatocyttaire et rénal (drainage). Elle élimine les toxines et l'excès d'acide urique présent dans le sang.

Elle est obtenue par distillation des graines ou semences de Céleri par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes : limonène (60% à 70%)
- Sesquiterpènes (10% à 40%) : alpha-sélinène, bêta-sélinène
- Phtalides (13% à 20%) : butyl-phtalide

Le limonène joue un rôle dans la détoxification du sang et favorise l'élimination des déchets, la diminution de l'irritabilité et stimule le système immunitaire.

Les phtalides sont d'excellents antitoxiques hépatiques.

5) L'huile essentielle d'**Angélique** (*Angelica archangelica*) est purifiante sanguine, stimulante du système lymphatique, stimulante glandulaire, diurétique et favorise la transpiration. Elle est utilisée contre les rétentions d'eau et pour l'élimination des toxines. C'est un bon draineur toxinique.

Elle est obtenue par distillation complète des racines d'Angélique par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Monoterpènes (70% à 90%): alpha-pinène, limonène, delta-3-carène, alpha-phellandrène , bêta-phellandrène , myrcène.

6) L'huile essentielle de **Carotte** (*Daucus carota*) est connue comme ayant une action dépurative et régénérante, elle est recommandée pour stimuler et régénérer l'organisme. Elle est détoxifiante, drainante et dépurative hépatorénale (foie et reins).

Elle est obtenue par distillation complète des graines ou semences de Carotte par entraînement à la vapeur d'eau.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Sesquiterpénols : carotol (76.08%), daucol
- Sesquiterpènes : daucène, bêta-farnésène, bêta-bisabolène.

Le carotol active l'épuration hépatorénale.

L'huile essentielle de Carotte cultivée (*Daucus carota var. sativa*) est plus riche en carotol ce qui lui confère sa propriété protectrice du foie.

Remarque :

Les huiles essentielles de Céleri, de Carotte, d'Angélique et de Citron sont photosensibilisantes. De ce fait il faut éviter l'exposition au soleil 6h après leur application ou appliquer un écran solaire anti-UV.

Synergie d'action :

En aromathérapie, le principe de la synergie consiste en 2 choses :

- à coupler au moins deux huiles essentielles aux propriétés thérapeutiques complémentaires pour obtenir un spectre d'action total : la synergie d'huiles essentielles est dite complémentaire.
- ou bien à associer au moins deux huiles essentielles aux vertus et bienfaits similaires pour amplifier le résultat obtenu et là, la synergie d'huiles essentielles regroupe des produits similaires.

Dans le cas de notre formulation, nous avons la synergie des similaires où l'augmentation de l'effet drainant, stimulant et protecteur hépatique ainsi que détoxifiant des huiles essentielles de Genévrier, Romarin à verbénone, Carotte, Angélique, Céleri et Citron est bien visible et très efficace.

L'huile végétale contenue dans notre formule :

L'huile de **sésame** est une huile végétale extraite des grains de sésame (*Sesamum indicum*). C'est une huile très pénétrante, régénérante, assouplissante et réputée bon absorbant des rayons UV, de ce fait elle participe à la protection de la peau contre les UV.

Elle est obtenue par une première pression à froid de graines de Sésame non torréfiées.

Le mode d'extraction consiste à presser à froid les graines sans torréfaction ce qui préserve l'ensemble des composés actifs du sésame. On obtient alors une huile claire avec une légère odeur et un goût de sésame prononcé.

Ses principaux constituants biochimiques sont :

- Des acides gras insaturés : 40% d'acide oléique ou oméga-9 (mono insaturé) et 40% d'acide linoléique ou oméga-6 (poly insaturé).
- Des antioxydants naturels (sésamine, sésamoline) qui contribue à sa stabilité.

L'huile de sésame est aussi riche en lécithine.

Elle est également très riche en fibres, protéines et vitamines (dont la vitamine E : entre 20 et 50 mg pour 100 mg) et en sels minéraux.

Synergie d'action :

L'action de cette huile végétale se cumule avec l'effet des huiles essentielles pour ajouter une autre synergie dans notre formule cette fois-ci complémentaire où l'action protectrice solaire de l'huile de sésame va être très bénéfique dans notre formule pour contrer l'effet photosensibilisant des huiles essentielles de Citron, de Carotte, d'Angélique et de Céleri.

L'association de toutes ces huiles représente une solution nouvelle qui rentre dans les protocoles de détoxification sous forme de massage en regard des organes cibles des émonctoires visés tel que le foie, les reins, les poumons et le système digestif en général.

C'est une formulation synergique originale qui, par massage, va activer la microcirculation, accélérer l'élimination des toxines et participer à la purification sanguine par stimulation et drainage du foie et des reins.

C'est une formulation synergique entièrement naturelle, sans adjuvant chimique.

Procédé de préparation de la composition :

La totalité des huiles essentielles et l'huile végétale sont miscibles entre elles, il n'y a pas à craindre de défaut d'homogénéité de leur mélange.

Il y a incorporation des six huiles essentielles à l'huile de Sésame les unes après les autres, en agitant le mélange entre chaque addition puis homogénéisation par agitation de la préparation.

En proportion notre formulation se présente comme ce qui suit :

H.E de Romarin à verbénone.....	3% à 5%
H.E de Citron.....	3% à 5%
H.E de Genévrier.....	2% à 4%
H.E de Céleri.....	0.5% à 2%
H.E de l'Angélique.....	0.5% à 2%
H.E de Carotte cultivée.....	0.5% à 2%
HV de sésame.....	80% à 90%

(Abréviations utilisées :HE : huile essentielle, HV : huile végétale).

Remarque :

Selon une variante de l'invention, cette composition peut renfermer outre les huiles essentielles et végétales précitées, des excipients nécessaires à un mode d'application particulier (ex : roll-on) ou à une forme galénique souhaitée (ex : gel, lotion, crème, pommade..).

Bien entendu le recours à des excipients de synthèse est extrêmement limité (moins de 1%) pour conserver une formulation naturelle .

Conditionnement :

Cette composition comportant des huiles essentielles est sensible à la lumière. De ce fait il convient d'employer des récipients ou des emballages opaques.

Conservation :

Le procédé de conservation de cette composition est en ce qu'elle est maintenue à température ordinaire (entre 5 et 27 degré), à l'abri de la lumière et à pression atmosphérique sans ajouts d'adjuvants chimiques.

Exemple d'utilisation préférée :

Formule pour une huile de massage :

H.E de Romarin à verbénone.....	4%
H.E de Citron.....	4%
H.E de Genévrier.....	3%
H.E de Céleri.....	1%
H.E de l'Angélique.....	1%
H.E de Carotte cultivée.....	1%
HV de sésame.....	86%

Revendications

- 1) Composition pharmaceutique à base d'huiles essentielles aux propriétés détoxifiantes, dépuratives et diurétiques destinée à un usage local par massage caractérisée en ce qu'elle contient : l'huile essentielle de Genévrier commun, l'huile essentielle de Romarin, l'huile essentielle de Citron, l'huile essentielle de Céleri , l'huile essentielle d'Angélique et l'huile essentielle de Carotte.
- 2) Composition pharmaceutique selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'huile essentielle de Romarin est celle du Romarin à verbénone et que l'huile essentielle de Carotte est celle de Carotte cultivée.
- 3) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 2, caractérisée en ce qu'elle contient comme support : l'huile de Sésame.
- 4) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 3 caractérisée en ce qu'elle contient (3% à 5%) d'huile essentielle de Romarin à verbénone, (3% à 5%) d'huile essentielle de Citron, (2% à 4%) d'huile essentielle de Genévrier commun, (0.5% à 2%) d'huile essentielle de Céleri, (0.5% à 2%) d'huile essentielle d'Angélique et (0.5% à 2%) d'huile essentielle de Carotte cultivée.
- 5) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 4 caractérisée en ce qu'elle contient (80% à 90%) d'huile de Sésame.
- 6) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 5 caractérisée en ce qu'elle contient les huiles précitées dans les proportions en poids ou en volume de l'ordre de :

H.E de Romarin à verbénone.....	4%
H.E de Citron.....	4%
H.E de Genévrier commun.....	3%
H.E de Céleri.....	1%
H.E de l'Angélique.....	1%
H.E de Carotte cultivée.....	1%
HV de sésame.....	86%
- (Abréviations : HE : huile essentielle, HV : huile végétale)
- 7) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 6 caractérisée en ce qu'elle est sous forme d'huile, de gel, de lotion, de crème ou de pommade.
- 8) Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications de 1 à 7 caractérisée en ce qu'elle ne contient pas d'adjuvants.
- 9) Utilisation d'une composition selon l'une quelconque des revendications de 1 à 8 pour la fabrication d'un médicament destiné à rentrer dans un protocole ou une cure de détoxification par massage en regard des organes cibles (foie, reins, rate...).

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et
complétée par la loi 23-13)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37638	Date de dépôt : 09/12/2014
Déposant : EL ISMAILI EL IDRISSE LALA MERIEM	
Intitulé de l'invention : COMPOSITION HUILE DE MASSAGE A BASE D'HUILE ESSENTIELLES DETOXIFIANTE	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée	
<input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: R. TELLAA	Date d'établissement du rapport : 24/06/2015
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
1 - 8
- Revendications
9

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB: A61K36/53, A61K36/752, A61K 36/14, A61K36/232, A61K36/23, A61P 7/10,
CPC: A61K36/53, A61K36/752, A61K 36/14, A61K36/232, A61K36/23.

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
Y	http://www.aromaworx.ca/properties/essential-oil-properties.html , essential oil properties; 13/10/2010	1 - 9
Y	RANCHO MARGOT; LIVING FARMACY: MEDICINAL PLANT TOUR; 01/12/2012.	1 - 9

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
 -« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
 -« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
 -« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
 -« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté (N)	Revendications 1 - 9 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1 - 9	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1 - 9 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : <http://www.aromaworx.ca/properties/essential-oil-properties.html>
D2 : LIVING FARMACY: MEDICINAL PLANT TOUR

1. Nouveauté (N) :

Le document D1 a pour objet une sélection des huiles essentielles de certaines plantes médicinales et qui peuvent être appliquées localement, parmi les plantes citées on trouve: Rosmarinus officinalis dont l'huile essentielle est utilisée comme antitoxique, diurétique ; Citrus limon et Juniperus communis dont les huiles essentielles sont utilisées comme antitoxiques, dépuratives et diurétiques ; Angelica archangelica, dont l'huile essentielle est utilisée comme dépurative et diurétique, toutes les huiles essentielles citées peuvent être appliquées.

Le document D2 décrit l'utilisation d'Apium graveolens, Daucus Carotta et Sesamum Indicum comme diurétique.

Aucun des documents de l'art antérieur ne décrit une composition à usage local préparé d'extraits à base des huiles essentielles de Rosmarinus officinalis, Citrus limon, Juniperus communis, Angelica archangelica, Apium graveolens, Daucus Carotta et Sesamum Indicum

Par conséquent l'objet des revendications 1-9 est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

2. Activité inventive (AI) :

L'objet de la revendication 1 diffère de D1 qui est considéré comme l'état de la technique le plus proche en ce qu'elle a pour objet une composition pharmaceutique à base de plantes citées précédemment, en plus de Apium graveolens, Daucus Carota et Sesamum Indicum.

Le problème que la présente demande se propose de résoudre peut être considéré comme la fourniture d'une composition alternative pour son utilisation comme détoxifiante, dépurative et diurétique.

La solution proposée dans la revendication 1 semble évidente pour l'homme de métier à l'égard de l'art antérieur pour les raisons suivantes:

Le document D2 a pour objet l'utilisation d'*Apium graveolens*, *Daucus Carota* et *Sesamum Indicum* comme diurétique. Le fait de combiner des plantes médicinales qui sont indépendamment connues pour avoir des propriétés détoxifiante, dépurative et diurétique, dans une composition pharmaceutique ayant les mêmes effets, n'est pas inventive, d'autant plus, aucun test n'a été effectué avec la composition de l'invention pour prouver un effet surprenant « synergie par exemple », l'effet technique revendiqué n'a pas été démontré.

En vue de la combinaison des documents D1 et D2, l'objet des revendications 1-9 n'implique pas d'activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.